



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro L-12854 établissant le programme Rénovation Québec, volet II-6 – Bonification de projets AccèsLogis Québec 2021-2022

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:  
Société d'habitation du Québec:

7 décembre 2021  
10 février 2022

□□□□□□□□

Règlement numéro L-12889 modifiant le Règlement L-12854 établissant le programme Rénovation Québec, volet II-6 – Bonification de projets AccèsLogis Québec 2021-2022

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:  
Société d'habitation du Québec:

1<sup>er</sup> février 2022  
10 février 2022

□□□□□□□□

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
CE 20 juin 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro L-12683 concernant le déploiement du réseau de fibre optique Laval, phase 1, décrétant un emprunt de 9 449 000 \$ à cette fin

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:	1 <sup>er</sup> mars 2022
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	23 mars 2022
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	3 juin 2022

□□□□□□□□□□

Règlement numéro L-12840 décrétant le remplacement du système Firehouse, incluant l'acquisition de solution mobile pour les inspecteurs du Service de sécurité incendie, et décrétant un emprunt de 1 685 000 \$ à cette fin

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:	1 <sup>er</sup> mars 2022
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	23 mars 2022
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	3 juin 2022

□□□□□□□□□□

Règlement numéro L-12902-F décrétant un emprunt maximal de 16 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:	28 janvier 2022
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	3 juin 2022

□□□□□□□□□□

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
CE 20 juin 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné en vertu du Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles, que toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition doit transmettre par écrit son opposition motivée, à l'attention de la greffière, dans les dix (10) jours suivant la publication de cet avis, à l'adresse courriel [reglements@laval.ca](mailto:reglements@laval.ca) ou par courrier recommandé ou certifié à l'adresse postale :

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4e étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

**Immeuble visé:**

**5222, boulevard Lévesque Ouest – Lot 1 454 883 du cadastre du Québec**

**DONNÉ À LAVAL**  
Ce 20 juin 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le 6 juillet 2022 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval.

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

- cour avant secondaire d'une dimension de 2,38 mètres (7,81 pieds) au lieu d'un minimum de 4,06 mètres (13,33 pieds) pour la construction d'une habitation trifamiliale isolée sur le lot 1 443 405 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard Lévesque Ouest;
- bande de terrain aménagée d'une dimension de 0,41 mètre (1,35 pied) au lieu d'un minimum de 6,10 mètres (20 pieds) et l'aménagement d'un espace de stationnement à une distance de 0,41 mètre (1,35 pied) au lieu d'un minimum de 1,21 mètre (4 pieds) sur une distance de 9,41 mètres (30,87 pieds) pour la construction d'un bâtiment industriel sur le lot 6 356 033 du cadastre du Québec, soit aux 3701 à 3751 rue Gaumont;
- aménagement d'une aire de stationnement de 95 cases au lieu d'un minimum de 174 cases dans le cadre du réaménagement d'un centre scolaire sur le lot 1 470 942 du cadastre du Québec, soit au 1755, boulevard Fortin;
- cour arrière d'une dimension de 6,98 mètres (22,9 pieds) au lieu d'un minimum de 9,14 mètres (30 pieds) pour la construction d'une habitation multifamiliale faisant partie d'un projet intégré sur le lot 1 761 115 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard Dagenais.

DONNÉ À LAVAL  
CE 20 juin 2022

---

Me Valérie Tremblay, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe